



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu de l'article 433.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. c-27.1) que :

le conseil de la MRC, a adopté lors de sa session ordinaire tenue le 19 juin 2019, le **règlement 4-025 (2019) – «Règlement désignant le responsable de l'adjudication de contrat ainsi que la réception et de l'examen des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention pour la Municipalité régionale de comté (MRC de Coaticook)»** et ce conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Le 25 mai 2019 des dispositions de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.R.Q., c. A-33.2.1) (ci-après LAMP) sont entrés en vigueur et celles-ci entraînent l'obligation pour l'ensemble des organismes municipaux de se doter d'une procédure de traitement des plaintes qu'ils recevront à l'égard de leurs processus de demandes de soumissions publiques et de leurs avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique. La LAMP permet au conseil de déléguer tout ou partie des fonctions lui étant dévolues par la Loi par l'adoption d'un règlement à cet effet.

Le règlement **4-025 (2019)** a pour objet de désigner formellement la personne responsable de l'adjudication des contrats et de lui déléguer les fonctions dévolues au conseil par la LAMP, notamment la transmission de recommandations à l'AMP ou des observations suite à la réception d'une plainte par cette dernière.

Ledit règlement est déposé au bureau de la soussignée, sis au 294 de la rue Saint-Jacques Nord à Coaticook. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau, et en avoir copie moyennant les frais exigibles. Il est également disponible à des fins de consultation au bureau de chacune des municipalités locales de la MRC.

Fait à Coaticook (Province de Québec), ce 20 juin 2019.

La directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

Nancy BILODEAU, OMA
Greffière